

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition  
écologique et solidaire  
Transports

**Direction générale de l'aviation civile**

**Décision du 26 décembre 2018**  
**portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile**  
**Antilles-Guyane)**

NOR : *TRAA1834545S*  
(*Texte non paru au Journal officiel*)

**Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Frédéric

Guignier, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Alexandre Galland, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Nadiège Maville, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances ».

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 2 000 euros toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de la délégation Guadeloupe, à :

M. Gérard Daniel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, délégué de Guadeloupe ;

M. Laurent Teissier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint du délégué de Guadeloupe.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 2 000 euros toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de la délégation Guyane, à

M. Dominique Tarjon, ingénieur électronicien en chef des systèmes de la sécurité aérienne, adjoint du délégué de Guyane ;

M. Mohamed Hamdi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 500 euros toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Jean-Michel Sabin, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « logistique » du département « gestion des ressources ».

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur délégation respective, à :

Mme Catherine Duffau, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, gestionnaire finances ;

Mme Anastasia Verdan, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Emma Harpon, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Murielle Colvil, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Marie-Nelly Ponceau, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de première classe, gestionnaire finances.

#### **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à M. Frédéric Guignier, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

#### **Article 8**

La décision du 12 décembre 2017 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane) est abrogée.

#### **Article 9**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 26 décembre 2018.

P. CIPRIANI